

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société:	Schulz Farben- und Lackfabrik GmbH	
Rue:	An der Altnah 10	
Lieu:	D-55450 Langenlonsheim	
Téléphone:	+49 (0)6704 9388-0	Téléfax: +49 (0)6704 9388-50
e-mail:	infoIG@schulz-farben.de	
Internet:	www.schulz-farben.de	
Service responsable:	infoIG@schulz-farben.de	

Fournisseur

Société:	Gamma
Rue:	Postbus 100
Lieu:	NL-3830 AC Leusden
Téléphone:	+31 (0) 88-010 8618
Internet:	www.gamma.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre anti-poison Numéro de téléphone d'urgence: +32 (0) 70 245 245 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Information supplémentaire

Ne contient pas de composants dangereux en concentrations significatives.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 2 de 10

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après inhalation

En cas de symptômes respiratoires:

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant mousse résistante à l'alcool; Dioxyde de carbone (CO₂); Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), suie, Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement de protection personnel.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Maniement sûr: voir rubrique 7

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 3 de 10

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Rincer abondamment avec de l'eau.
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
Protection individuelle: voir rubrique 8
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Conserver hors de la portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Protéger contre: Gel. inutilisable après congélation.
Conserver à l'écart de la chaleur.
Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Base forte, Acide fort.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.
Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les informations fournies par le fabricant.
Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 4 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
-	Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)	-	3		8 h	
-	Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)	-	10		8 h	
13463-67-7	Titane (dioxyde de)	-	10		8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	700 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
13463-67-7	dioxyde de titane	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,127 mg/l
Eau de mer		> 1 mg/l
Sédiment d'eau douce		> 1000 mg/kg
Sédiment marin		> 100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		> 100 mg/l
Sol		100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Porter des gants appropriés. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration (durée maximale de port): 240min

Epaisseur du matériau des gants: 0,2mm

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Application au rouleau ou au pinceau En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 5 de 10

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Nom commercial du produit/désignation	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):		8 - 9 ISO 976
Modification d'état		
Point de fusion:		non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		ca. 100 °C calculé.
Point de sublimation:		non applicable
Point de ramollissement:		non applicable
Point d'écoulement:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Dangers d'explosion		
Le produit n'est pas: Explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Température d'inflammation:		non applicable
Température d'auto-inflammabilité		
solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non applicable
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Non comburant (oxydant).		
Pression de vapeur: (à 20 °C)		23 hPa calculé.
Pression de vapeur: (à 50 °C)		123 hPa calculé.
Densité (à 20 °C):		ca. 1,19 g/cm ³ DIN EN ISO 2811-3
Densité apparente:		non applicable
Hydrosolubilité:		dispersible
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non applicable
Viscosité dynamique:		non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 6 de 10

Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm ² /s ASTM D 445
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable

9.2. Autres informations

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel.
Conserver à l'écart de la chaleur.
Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Acide fort, Base forte

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), suie, Dioxyde de carbone (CO₂),
Monoxyde de carbone

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 7 de 10

Information supplémentaire

Référence à d'autres sections: 2,3,15

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Résidus

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 8 de 10

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Non classifié
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Non classifié
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	Non classifié
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Non classifié

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Non classifié
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Non classifié
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	Non classifié
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Non classifié

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Non classifié
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Non classifié
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	Non classifié
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Non classifié

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV):	max. 130 g/l
Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE:	Peintures intérieur/extérieur pour finitions et bardages bois ou métal - revêtements en phase aqueuse, Valeur limite COV: 130 g/l

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):	2 - présente un danger pour l'eau
------------------------------	-----------------------------------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 9 de 10

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymesADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LAQUE BRILLANT BLANC_102674_102772_103046_Gamma BE

Date de révision: 29.04.2020

Code du produit: REZ4500

Page 10 de 10

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)